Mesurer l'évolution des salaires dans le secteur privé

Ce que les Insee Première publient, et ce qu'ils ne publient plus

François Geerolf

Première version : septembre 2026
Version révisée : octobre 2026

Depuis 1990, l'Insee publie chaque année un Insee Première sur les salaires du secteur privé. Les trente-six numéros, du n° 85 (juin 1990) au n° 2079 (octobre 2025), permettent de suivre trois indicateurs : le salaire net moyen, le salaire à structure constante, qui mesure le prix d'un poste, et la rémunération des personnes en place (RMPP). Le salaire à structure constante figurait dans le chapeau de neuf numéros sur dix dans les années 1990 ; il n'est plus publié pour 2022 ni pour 2024, ni dans le texte ni dans les fichiers de données. Chaînées, les évolutions publiées montrent qu'à poste donné le salaire net du privé n'a pas gagné de pouvoir d'achat depuis 1987 lorsqu'on le déflate par l'IPC, et qu'il en a perdu environ 6 % depuis 1995 lorsqu'on le déflate par l'IPCH. Le salaire mensuel de base de la Dares, indicateur trimestriel à poste donné, va dans le même sens pendant l'épisode d'inflation et permet de contrôler l'imputation des deux années manquantes.

Introduction

En novembre 2023, l'Insee annonce que le salaire net moyen du secteur privé a reculé de 1,0 % en euros constants en 2022, « le plus fort recul observé sur les vingt-cinq dernières années » hors crise sanitaire (Insee 2023). Le même Insee Première indique que les salariés restés en place dans leur établissement ont vu leur salaire progresser de 1,3 %. Il ne dit pas ce qu'est devenu, cette année-là, le salaire d'un emploi donné, c'est-à-dire d'un poste de même qualification, dans le même secteur et avec la même durée de travail. Cette information porte un nom, le salaire à structure constante, et l'Insee l'a publiée chaque année depuis 1990. Elle manque pour 2022, puis de nouveau pour 2024.

Ce n'est pas un détail technique. Le salaire moyen augmente même quand aucun salaire n'est revalorisé, dès lors que la part des emplois qualifiés progresse ; la rémunération des personnes en place augmente même quand le prix des postes baisse, dès lors que les salariés vieillissent et sont promus. Seul le salaire à structure constante répond à la question que pose le débat sur le pouvoir d'achat : un emploi donné permet-il d'acheter plus ou moins qu'avant ? Sur longue période, la réponse change du tout au tout : Concialdi (2023) chiffre à + 19,4 % la hausse du pouvoir d'achat du salaire net moyen entre 1978 et 2019, et à − 4,2 % son évolution à structure constante.

Cette note fait pour le secteur privé ce que Geerolf (2026a) fait pour la fonction publique de l'État. Elle s'appuie sur les trente-six Insee Première annuels consacrés aux salaires du privé, du n° 85 (juin

1990) au n° 2079 (octobre 2025), dont elle retrace la place donnée à chaque indicateur, et sur les évolutions qu'ils publient, chaînées et déflatées par l'IPC et par l'IPCH. Elle les confronte enfin au salaire mensuel de base de la Dares, l'indicateur trimestriel à poste donné que l'Insee met en avant pour suivre les salaires à court terme.

1 Trois indicateurs et une identité

1.1 Ce que mesure chaque indicateur

L'Insee Première annuel sur les salaires du privé donne trois évolutions, toutes en euros constants, c'est-à-dire déflatées par l'indice des prix à la consommation (IPC). Le **salaire net moyen**, en équivalent temps plein depuis le millésime 2009 (pour les salariés à temps complet auparavant), rapporte la masse des salaires nets au volume de travail : il mesure ce que coûte en moyenne un salarié. Le **salaire à structure constante** calcule l'évolution du salaire moyen en figeant la répartition des effectifs entre groupes définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou partiel). Ces variables décrivent les emplois et non les personnes qui les occupent : l'indicateur mesure le prix d'un poste, comme on mesure le prix d'un bien à qualité constante, et Concialdi (2023) parle à ce titre de salaire « à qualification constante ». La **rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP) suit le salaire des salariés présents les deux années complètes dans le même établissement avec la même quotité de travail, soit un peu plus de la moitié des salariés (52 % des postes à temps complet en 2004 comme en 2022 ou en 2024). Elle intègre leur ancienneté et leurs promotions.

Les définitions de l'Insee décrivent ainsi la décomposition (Insee 2020) :

> « L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs). »

La liste des variables qui définissent les groupes a varié dans le temps : celle de 2020 comprend encore le sexe et la tranche d'âge, que les Insee Première ne mentionnent plus à partir de 2019 (section 3.4).

1.2 L'effet de structure et sa décomposition

L'écart entre le salaire moyen et le salaire à structure constante est l'effet de structure. Il n'a rien de marginal : de l'ordre de 0,3 point par an de 1950 à 1967, 0,9 point de 1967 à 1978 et 0,5 point depuis le milieu des années 1980, il représente environ 45 % de la progression du salaire moyen entre 1950 et 2019 (Concialdi 2023 ; Bayet et Demailly 1996). Il traduit pour l'essentiel l'élévation de la qualification des emplois : plus de cadres, moins d'ouvriers non qualifiés.

L'Insee Première de juin 1990 en donnait déjà la décomposition, que cette note propose de rétablir (Insee 1990). L'effet de structure y est la résultante de deux mouvements de sens contraire : les

promotions des personnes en place (effet de carrière, ou GVT positif), qui le font monter, et les entrées et les sorties, qui le font en général baisser, puisque les partants sont mieux payés que les entrants. Un tableau en donne les ordres de grandeur sur 1984-1986 : pour les salariés présents deux années, un effet de carrière de + 2,0 points par an, des entrées et des sorties qui retranchent 0,7 point, soit un effet de structure d'environ + 1,0 point. Les publications récentes chiffrent à nouveau le second terme sous le nom d'effet de noria : en 2024, les entrants gagnent en moyenne 1 982 € par mois en équivalent temps plein contre 2 811 € pour les sortants, et cet écart pèse pour − 1,3 point sur l'évolution du salaire moyen (Insee 2025b).

On obtient ainsi une identité simple : la RMPP est le salaire à structure constante augmenté de l'effet de carrière, et le salaire moyen est la RMPP diminuée de l'effet de noria (aux différences de champ et de pondération près). Elle explique pourquoi la RMPP est presque toujours le plus élevé des trois indicateurs. Elle explique aussi pourquoi la RMPP ne mesure pas le pouvoir d'achat d'un salaire : la progression de carrière n'a pas vocation à compenser l'inflation, et un salarié promu gagne davantage même si le poste qu'il occupe, comme celui qu'il a quitté, se déprécie.

2 Un indicateur ancien

La mesure de l'effet de structure est presque aussi ancienne que les statistiques annuelles de salaires de l'Insee, et son histoire est retracée par Concialdi (2023). La première mesure date de 1971 : Padieu, Volkoff, et Calviac (1971) se demandent ce qu'aurait été l'évolution du salaire moyen de 1968 si la répartition des salariés par catégorie était restée constante, parce que les grèves de mai et juin avaient fait baisser la proportion d'ouvriers. Le résultat (+ 8,3 %) est nettement inférieur à la hausse observée (+ 10 %). Les publications des années 1970 invoquent cet effet sans le chiffrer ; il l'est ensuite pour 1968-1982 (Fournier 1988) et pour les années 1980 par le CERC, puis, depuis 1990, chaque année : le tableau qui ouvre l'Insee Première annuel présente côte à côte l'évolution du salaire moyen, l'évolution à structure constante et l'effet de structure. L'effet de structure est par ailleurs mesuré par grandes périodes depuis 1951 (Bayet et Demailly 1996).

La rémunération des personnes en place n'est pas plus récente. L'Insee Première de juin 1990 la place dans son chapeau, à côté du salaire moyen (+ 3,7 % en francs courants) et du salaire à structure constante (+ 3,3 %) : pour les « salariés en place » en 1988 et 1989, la hausse est de 4,5 à 5,1 % (Insee 1990). Jusqu'au millésime 1995, elle n'est pas mesurée mais reconstituée, en ajoutant à l'évolution à structure constante l'effet de carrière estimé sur 1984-1986 ; elle n'est mesurée directement, sous le nom de « permanents-permanents », qu'à partir de l'Insee Première d'octobre 1997 (n° 550). Ce qui a changé depuis n'est donc pas l'existence des deux indicateurs, mais la place que l'Insee donne à chacun.

3 Trente-six Insee Première, 1990-2025

3.1 Un corpus complet

Le corpus rassemble les trente-six numéros annuels, un par millésime de 1989 à 2024, du n° 85 au n° 2079 (tableau 4 en annexe). Pour 1990-2009, la liste a été vérifiée sur la bibliographie de Concialdi (2023), qui recense toutes les éditions annuelles ; pour 2010-2025, sur le catalogue des Insee Première de l'Insee. Aucun millésime ne manque. Les autres Insee Première sur les salaires du privé ne relèvent

pas de la série annuelle et ne donnent pas ces trois évolutions : n° 449 (45 ans d'évolution, 1996), n° 1288 et 1800 (hauts salaires), n° 1923 (bas salaires), n° 2043 (comparaison avec la fonction publique). Pour chaque numéro, on relève les valeurs publiées, la place de chaque indicateur (chapeau, tableau, texte) et le nombre de ses mentions dans le texte, définitions et notes comprises, en incluant les formulations équivalentes (« à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants » pour la structure constante ; « salariés en place », « permanents-permanents » et « RMPP » pour les personnes en place).

3.2 Une disparition par étapes

Dans les années 1990, la structure constante est l'indicateur central : elle figure dans le chapeau de 9 des 10 numéros des millésimes 1989 à 1998, le dixième (juin 1994) la donnant dès le premier paragraphe, et un tableau en reconstitue la série depuis 1987. Elle quitte le chapeau en mai 2001, avec le numéro consacré au millésime 1999 (n° 778), qui met en avant les salaires horaires et la réduction du temps de travail. Elle reste dans le texte, avec un graphique, jusqu'en 2004, puis dans un tableau de série de 2005 à 2017 (millésimes 2003 à 2015) ; elle ne revient dans le chapeau qu'une fois, en 2010. Pour les millésimes 2016 à 2019, l'Insee ne publie plus de série : il ne reste qu'un chiffre dans le texte, à l'intérieur d'une phrase sur la décomposition du salaire moyen.

La crise sanitaire la ramène au premier plan. En 2020, le salaire moyen augmente de 3,2 % parce que les emplois les moins bien payés ont disparu pendant les confinements, et l'Insee place dans le chapeau de l'Insee Première d'avril 2022 l'évolution à structure constante, pour montrer que la hausse n'est que de 1,5 % à composition de l'emploi inchangée (Insee 2022). L'indicateur figure encore dans le tableau principal pour 2021 et 2023 (Insee 2024).

Il manque en revanche pour **2022 et 2024**, les deux seuls millésimes depuis 1990 sans aucune évolution à structure constante : les 34 autres numéros en donnent tous une, au moins dans le texte. On a vérifié les deux numéros concernés, n° 1971 (Insee 2023) et n° 2079 (Insee 2025b), dans leur texte intégral (chapeau, tableaux, notes, encadrés méthodologiques) et dans les fichiers de données publiés avec eux (`donnees_insee_premiere_n1971.xlsx`, `ip2079.xlsx`) : on n'y trouve ni « structure constante », ni « effet de structure », ni aucune formulation équivalente. Le n° 1971 parle de « composition de l'emploi » une seule fois, pour qualifier les évolutions de 2020 et 2021 de « trompe-l'œil ». Les séries longues de l'Insee sur les salaires ne contiennent pas non plus l'indicateur. L'absence de 2022 tombe l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis un quart de siècle, et celle de 2024 l'année d'un élargissement du champ (Mayotte, apprentis, stagiaires) qui aurait justement appelé un indicateur à composition constante.

3.3 La montée de la RMPP

La rémunération des personnes en place suit le chemin inverse (tableau 1 et figure 1). Présente dans le chapeau en 1990, elle est ensuite reléguée dans une section en fin de numéro, puis dans le texte, où les « permanents-permanents » servent aussi, dans les numéros publiés de 2006 à 2012, à décrire la distribution des évolutions individuelles (la part des salariés dont le salaire a augmenté plus vite que les prix). Elle reçoit un intertitre en 2013 et le nom de « rémunération moyenne des personnes en place », qui « mesure les effets de carrière », en 2015. Elle entre dans le chapeau pour les millésimes 2016 à 2019, prend son sigle et une colonne du tableau principal en février 2023, et

le numéro d'octobre 2025 y ajoute une colonne pour la part des personnes en place. Deux éditions seulement n'en donnent aucune évolution : celle du millésime 1999 et celle du millésime 2020.

Le comptage des mentions, établi comme pour les Insee Première sur les salaires de l'État (Geerolf 2026a), résume ces deux trajectoires (figure 2). La structure constante est citée en moyenne 10,7 fois par numéro pour les millésimes 1989 à 1998, 6,2 fois de 1999 à 2008, 4,0 fois de 2009 à 2015 et 3,0 fois de 2016 à 2021, puis zéro ou une fois pour 2022 à 2024. Les personnes en place sont citées tout au long de la période, avec des pics en 2006-2008 qui tiennent aux graphiques de distribution ; depuis l'adoption du sigle RMPP, elles le sont 10,3 fois en moyenne par numéro.

Tableau 1. Place des deux indicateurs dans les Insee Première sur les salaires du privé.

Publication	Salaire à structure constante	Personnes en place (RMPP)
1990-1999 (n° 85 à 687)	Chapeau (9 numéros sur 10), tableau de série	Chapeau en 1990, puis section en fin de numéro ; estimée jusqu'au millésime 1995, mesurée ensuite
2001-2005 (n° 778 à 1007)	Quitte le chapeau ; texte et graphique	Absente en 2001 ; « permanents-permanents » dans le texte
2006-2017 (n° 1067 à 1669)	Tableau de série (chapeau en 2010)	Texte ; intertitre à partir de 2013
2019-2021 (n° 1750 à 1863)	Un chiffre dans le texte	Chapeau et intertitre
Avril 2022 (n° 1898)	Chapeau (correction de l'effet Covid) et tableau	Absente
Février 2023 (n° 1938)	Ligne du tableau	Sigle « RMPP », colonne du tableau
Novembre 2023 (n° 1971)	**Absente**	Colonne du tableau
Octobre 2024 (n° 2020)	Ligne du tableau	Chapeau et colonne du tableau
Octobre 2025 (n° 2079)	**Absente**	Colonnes « RMPP » et « part de personnes en place »

3.4 Des définitions qui changent sans être annoncées

À ces changements de place s'ajoutent des changements de définition, que les publications signalent peu. Le titre change en 1998 (« Les salaires dans les entreprises »), puis de nouveau en 2012 (« Secteur privé et entreprises publiques »). Avec le millésime 2009, publié en décembre 2011, l'Insee passe des salariés à temps complet aux équivalents temps plein. Dans l'Insee Première de décembre 2014, la série à structure constante est « recalculée depuis 2002 en salaires EQTP » et diffère de celle des éditions précédentes : pour 2009, la hausse passe de + 1,2 % à + 0,2 %. Entre l'Insee Première de 2017 et celui de 2019, la définition des groupes est resserrée : le sexe et l'âge ne figurent plus parmi les variables qui les définissent. Chacun de ces choix se défend ; mais une série dont la définition change sans que l'on publie les deux versions sur une année commune ne permet pas au lecteur de mesurer l'effet du changement.

FIGURE 1. Place du salaire à structure constante et de la RMPP dans les Insee Première sur les salaires du privé : niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime.

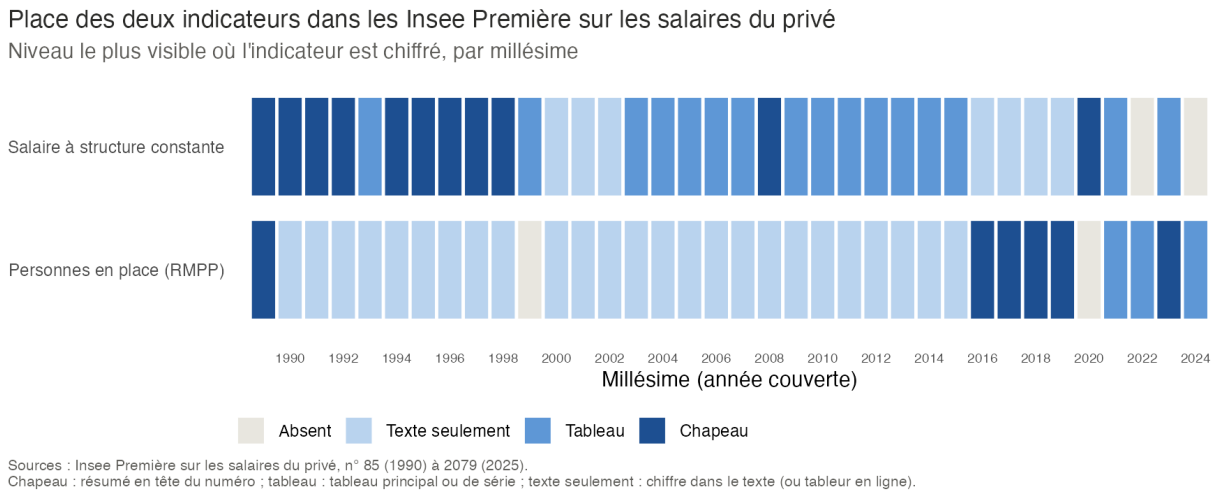

Sources : Insee Première sur les salaires du privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025).
Chapeau : résumé en tête du numéro ; tableau : tableau principal ou de série ; texte seulement : chiffre dans le texte (ou tableur en ligne).

FIGURE 2. Nombre de mentions du salaire à structure constante (y compris « à catégorie socio-professionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants ») et des personnes en place (y compris « permanents-permanents » et « RMPP ») dans chaque Insee Première sur les salaires du privé.

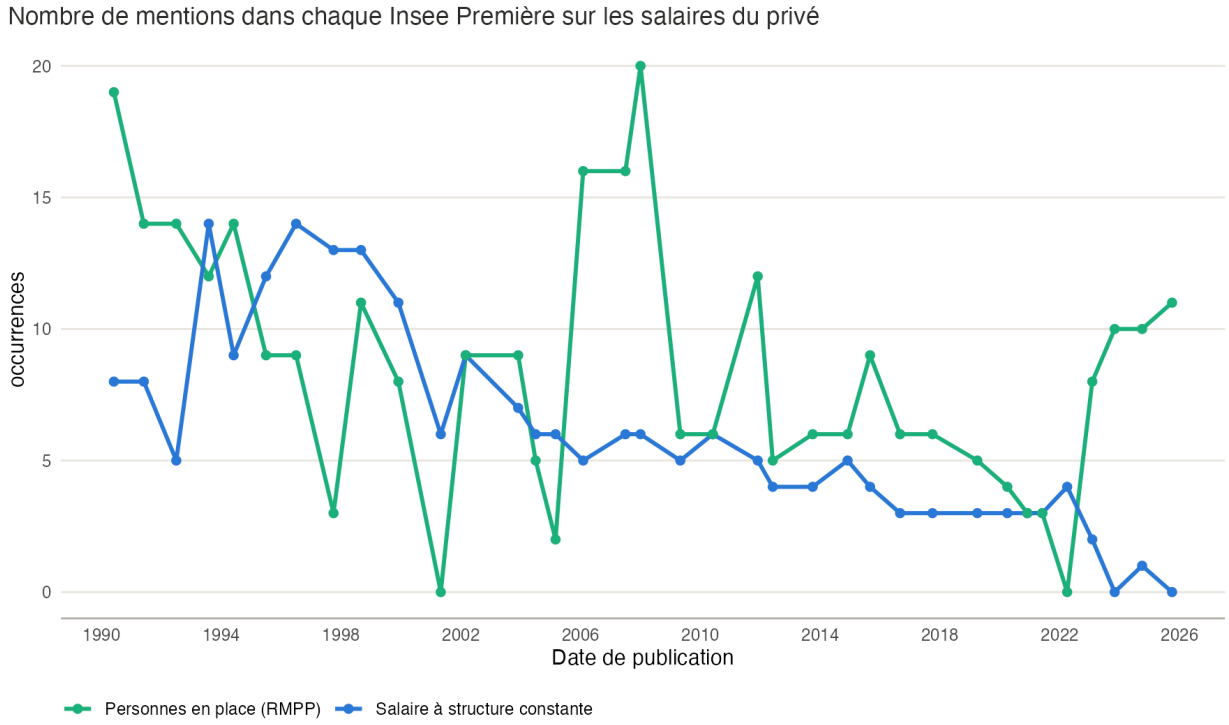

Source : comptage sur le texte des Insee Première n° 85 (1990) à 2079 (2025), définitions et notes comprises.

4 Le prix d'un poste en euros constants : IPC ou IPCH

Les évolutions annuelles publiées à structure constante peuvent être chaînées depuis 1987. Elles sont déflatées par l'IPC ; on les convertit en euros courants, puis on les déflate par l'IPCH, qui retient les prix effectivement payés par les ménages, après remboursements, et a augmenté plus vite que l'IPC depuis vingt ans (Geerolf 2024). Concialdi (2023) fait le même choix depuis 1996. Pour 2022 et 2024, faute de chiffre publié, la structure constante est imputée par le salaire moyen diminué de l'effet de structure moyen des années publiées de 2002 à 2023 (0,54 point), soit −1,5 % en 2022 et +0,3 % en 2024.

Année après année, la hiérarchie des indicateurs est stable. Depuis 2009, les années où elle est publiée, l'évolution à structure constante est en moyenne de −0,03 % par an, contre 0,5 % pour le salaire net moyen. Elle est inférieure à celle du salaire moyen chaque année depuis 1988, à deux exceptions près : 2011, où elles sont égales, et 2021, où les emplois peu qualifiés détruits pendant la crise sanitaire reviennent. La RMPP, elle, progresse en moyenne de 2,0 % par an depuis 2009 et n'a jamais été négative.

FIGURE 3. Salaire net du secteur privé à structure constante et salaire net moyen, déflatés par l'IPC (trait plein) et par l'IPCH (tirets), base 100 en 1995.

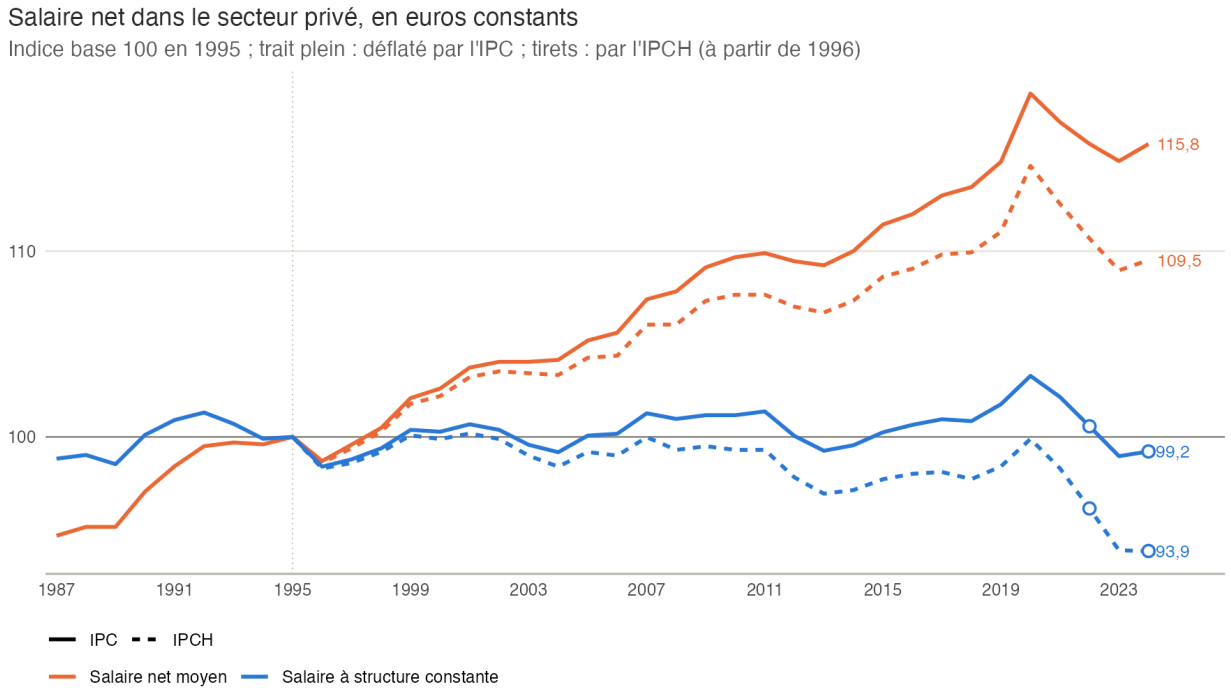

Sources : Insee Première n° 321 à 2079 (évolutions annuelles chaînées) ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH). 1988-2001 : salariés à temps complet ; 2002-2024 : équivalents temps plein. Cercles : structure constante non publiée (2022 et 2024), imputée par le salaire moyen moins l'effet de structure moyen des années publiées 2002-2023 (0,54 point).

Cumulées, ces évolutions dessinent deux histoires très différentes (figure 3). À poste donné, le salaire net du privé est en 2024 à 99,2 avec l'IPC (base 100 en 1995) : il n'a pas gagné de pouvoir d'achat en trente ans, et pas davantage depuis 1987 (+0,4 %). Avec l'IPCH, il est à 93,9, une baisse d'environ 6 %. L'écart entre les deux déflateurs ne tient pas seulement à 2022-2023 : il atteint déjà 3,3 points en 2019. Le salaire moyen, lui, progresse de 15,8 % (IPC) ou 9,5 % (IPCH) : toute la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen vient de l'effet de structure, c'est-à-dire de l'élévation de la qualification des

emplois, et non de la revalorisation des postes. Ces ordres de grandeur rejoignent ceux de Concialdi (2023).

La période récente est la plus défavorable. De 2019 à 2024, le salaire à poste donné perd 2,5 % avec l'IPC et 4,6 % avec l'IPCH, et l'essentiel de la perte se concentre sur 2021-2023. Entre 2008 et 2023, il évolue de −2,0 % (IPC) et de −5,4 % (IPCH) : la perte est moins forte que dans la fonction publique de l'État, où elle atteint environ 5 % et 8 % sur la même période (Geerolf 2026a), mais elle va dans le même sens.

Tableau 2. Secteur privé, évolution cumulée du salaire net en euros constants (%).

Période	Structure constante, IPC	Structure constante, IPCH	Salaire moyen, IPC	Salaire moyen, IPCH
1995 - 2019	1,8	-1,6	14,8	11,0
1995 - 2021	2,1	-1,7	16,9	12,5
1995 - 2024	-0,8	-6,1	15,8	9,5
2008 - 2021	1,2	-1,0	8,4	6,1
2008 - 2024	-1,7	-5,5	7,4	3,3
2019 - 2024	-2,5	-4,6	0,8	-1,4

4.1 Depuis 1950 : soixante-dix ans de salaire à poste donné

Les Insee Première ne permettent de chaîner la structure constante qu'à partir de 1987. Pour remonter plus loin, on suit la méthode de Concialdi (2023). Les séries longues de l'Insee donnent le salaire net annuel moyen des salariés à temps complet du privé depuis 1951, en euros courants et en euros constants (Insee 2025a). On en retranche, pour chaque année de 1951 à 1986, l'effet de structure moyen de la période, tel que le résume Concialdi (2023) d'après Bayet et Demailly (1996) et le CERC : 0,3 point par an de 1951 à 1967, 0,9 point de 1968 à 1978, 0,7 point de 1979 à 1985 et 0,5 point en 1986. À partir de 1987, on reprend les évolutions publiées dans les Insee Première. Faute d'IPCH avant 1996, l'indice « IPCH » de la figure 4 est l'IPC jusqu'en 1995, comme chez Concialdi (2023).

Deux régimes se succèdent (figure 4 et tableau 3). De 1950 à 1978, le salaire à poste donné augmente de 3,5 % par an en euros constants : il est multiplié par 2,64 en vingt-huit ans, et l'effet de structure n'ajoute qu'un peu plus d'un demi-point par an au salaire moyen. Depuis 1978, il ne progresse plus : −0,03 % par an avec l'IPC, −0,15 % par an avec l'IPCH. En 2024, il est à peu près au niveau de la fin des années 1970 avec l'IPC (+1,6 % par rapport à 1979) et en dessous avec l'IPCH (−3,9 %). Sur la même période, le salaire net moyen progresse de 0,5 % par an avec l'IPC : en près d'un demi-siècle, toute la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen du privé tient à l'élévation de la qualification des emplois.

FIGURE 4. Salaire net du secteur privé à structure constante et salaire net moyen depuis 1950, déflatés par l'IPC (trait plein) et par l'IPCH, IPC avant 1996 (tirets), base 100 en 1950, échelle logarithmique.

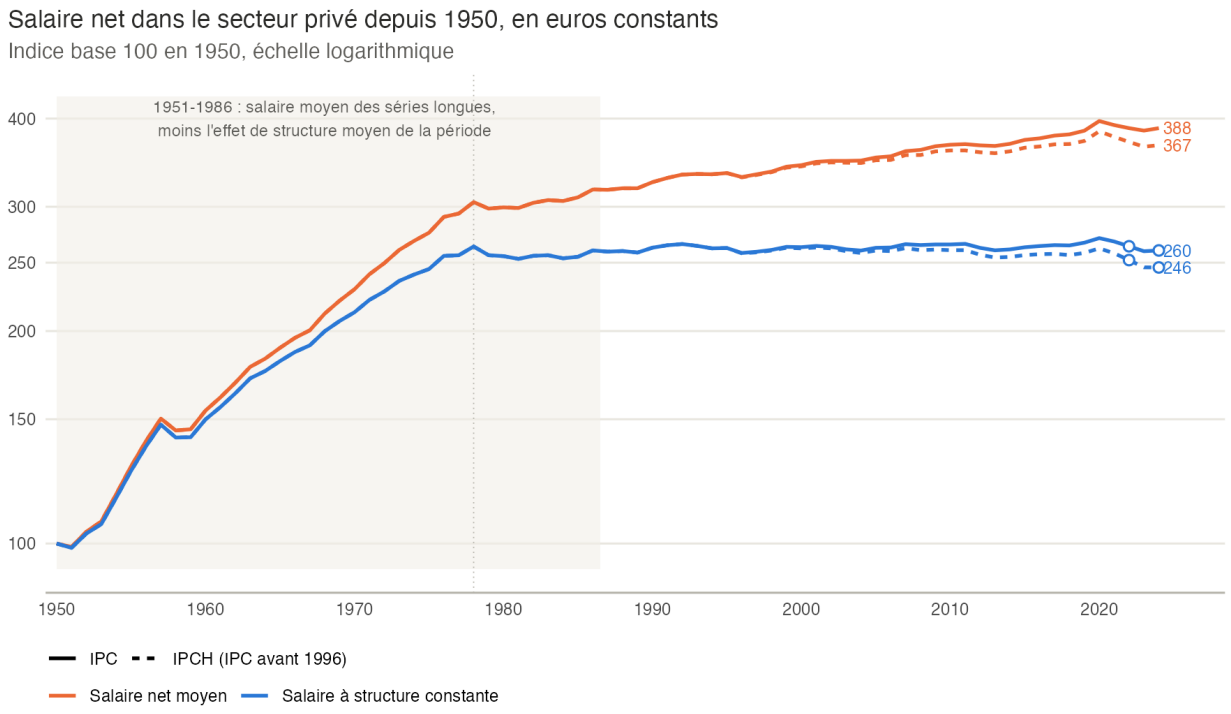

Sources : Insee, séries longues sur les salaires (tableau TC01, 1951-1986) ; Concialdi (2023), tableau 1 (effet de structure par période avant 1987) ; Insee Première n° 321 à 2079 (1987-2024) ; IPC Insee ; IPCH Eurostat à partir de 1996. Cercles : structure constante non publiée (2022 et 2024), imputée.

TABLEAU 3. Secteur privé, évolution annuelle moyenne du salaire net en euros constants (%). IPCH : IPC avant 1996.

Période	Structure constante, IPC	Structure constante, IPCH	Salaire moyen, IPC	Salaire moyen, IPCH
1950 - 1978	3,52	3,52	4,06	4,06
1978 - 1993	0,01	0,01	0,61	0,61
1993 - 2017	0,01	-0,11	0,52	0,40
2017 - 2024	-0,25	-0,63	0,35	-0,04
1978 - 2024	-0,03	-0,15	0,53	0,40

Ces ordres de grandeur sont proches de ceux de Concialdi (2023), sans être identiques. De 1978 à 2019, avec l'IPCH, on obtient +22,1 % pour le salaire moyen et −2,1 % à structure constante, contre + 19,4 % et − 4,2 % chez lui. L'écart tient à deux choix : après 1987, on retient les évolutions publiées dans chaque Insee Première plutôt que les séries longues révisées, et l'effet de structure

annuel publié plutôt qu'une moyenne de 0,5 point. Le diagnostic est le même. La partie antérieure à 1987 reste toutefois plus fragile que la suite : l'effet de structure y est une moyenne de période, qui lisse les années exceptionnelles (en 1968, il atteint 1,7 point selon Padieu, Volkoff, et Calviac (1971)), et les séries longues portent sur les salariés à temps complet.

4.2 Un recoupement annuel : la structure par catégorie et par sexe

L'effet de structure moyen par période retenu plus haut peut être vérifié année par année. Les séries longues de l'Insee donnent aussi le salaire net moyen par catégorie socioprofessionnelle et par sexe : cinq catégories dans l'ancienne nomenclature de 1950 à 1982 (cadres supérieurs, cadres moyens, employés, ouvriers, personnel de service), quatre dans la PCS depuis 1984. Les effectifs de chaque catégorie n'y figurent pas, mais ils se déduisent des moyennes. La part des femmes dans chaque catégorie découle de l'écart entre les salaires moyens des hommes, des femmes et de l'ensemble ; les parts des catégories doivent ensuite redonner le salaire moyen et la part des femmes de l'ensemble. Avec quatre catégories, le système est exactement identifié ; avec cinq, on retient les parts les plus proches d'un profil a priori qui respectent ces contraintes. On calcule alors un indice chaîné de Fisher du salaire moyen des cellules catégorie × sexe : c'est la structure constante de la définition de l'Insee, avec deux de ses variables seulement. Entre 1982 et 1984, le changement de nomenclature impose un raccord : on retient pour 1983 et 1984 l'effet de structure moyen des années voisines.

FIGURE 5. Effet de structure dans le secteur privé, en point par an : reconstitution par catégorie socioprofessionnelle et sexe, moyennes de période de Concialdi (2023) (1985-2019 pour les deux dernières périodes) et écart entre salaire moyen et structure constante publiés par l'Insee (années publiées, depuis 1988).

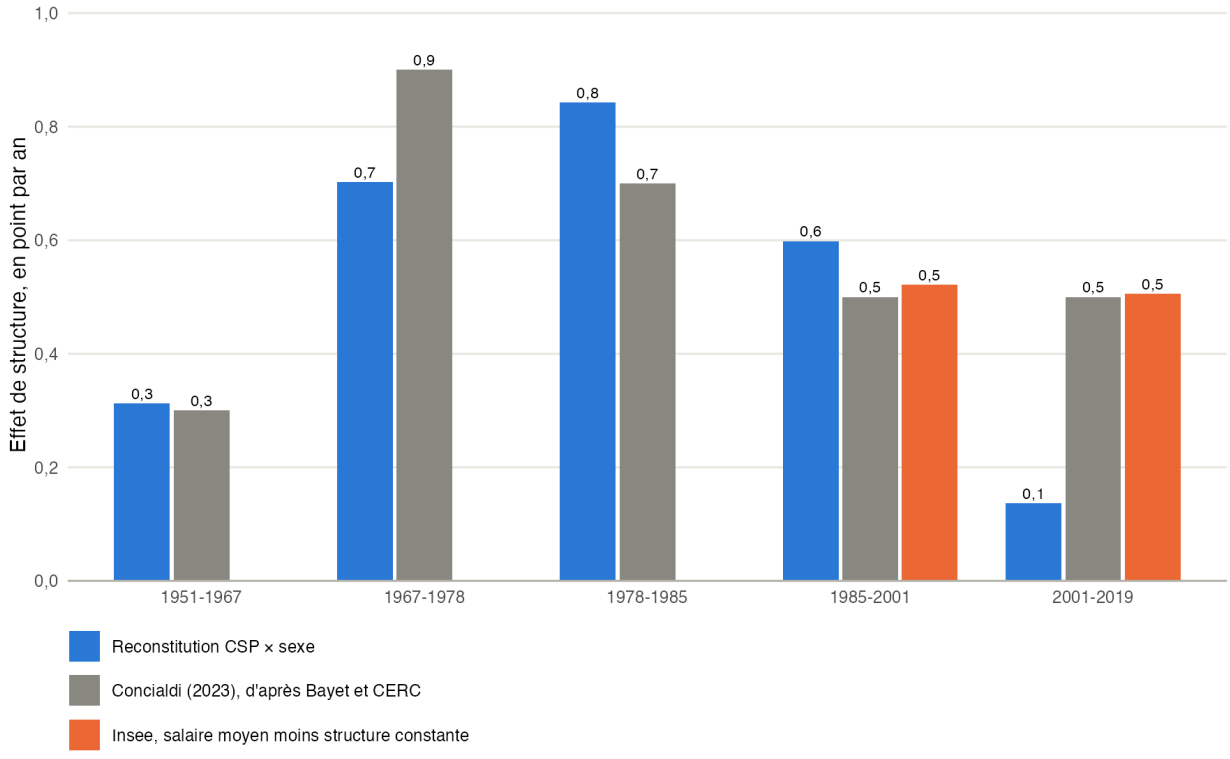

La reconstitution recoupe les moyennes de période (figure 5). L'effet de structure annuel moyen est de 0,3 point de 1951 à 1967, 0,7 de 1967 à 1978 et 0,8 de 1978 à 1985, contre 0,3, 0,9 et 0,7 chez Concialdi (2023) ; sur l'ensemble de la période 1967-1985, il est de 0,8 point par an dans les deux cas. De 1988 à 2001, il est voisin de l'effet publié par l'Insee (0,5 point contre 0,5). Depuis, il n'en capte plus qu'une petite partie : la déformation de la structure des emplois se joue désormais à l'intérieur des grandes catégories, ce qui justifie de s'en tenir, après 1987, aux chiffres publiés.

Un indice indépendant va dans le même sens. Le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO), publié depuis 1952, est lui aussi un prix de poste. Rendu net des cotisations salariales des non-cadres et multiplié par la durée annuelle effective d'un équivalent temps plein (comptes nationaux), pour neutraliser la baisse de la durée du travail, il progresse de 3,2 % par an de 1967 à 1978 et recule de 0,4 % par an de 1978 à 1987, comme le salaire à structure constante reconstitué (3,2 % et −0,4 %). La rupture de la fin des années 1970 ne dépend donc ni de la méthode de correction de l'effet de structure ni de l'indicateur retenu. Les séries annuelles et le détail de la méthode sont dans le dossier `salaires-historique`.

4.3 Un recoupement : le salaire mensuel de base

La structure constante des Insee Première n'est pas la seule mesure du prix d'un poste dans le privé. Chaque trimestre, la Dares publie, à partir de l'enquête Acemo, l'indice du salaire mensuel de base (SMB) des entreprises privées non agricoles de 10 salariés ou plus (Dares 2026). Dans un billet consacré aux indicateurs de court terme, l'Insee le décrit comme reflétant « la tendance sous-jacente des salaires, résultat des négociations collectives » : il suit « les salaires de base de postes de travail considérés comme représentatifs » et ne comprend ni les primes ni « les effets de l'évolution de la structure des emplois », « comme ceux liés à l'élévation tendancielle de la qualification moyenne des salariés » (Guggemos 2023). Le même billet en tire une conclusion sur le pouvoir d'achat : du deuxième trimestre 2021 au deuxième trimestre 2023, le SMB augmente de 7,8 % et les prix de 10,7 %, et les salaires ne compensent pas « les pertes de pouvoir d'achat des revenus du travail accumulées depuis près de deux ans ». À court terme, l'Insee raisonne donc à structure des emplois constante, ce que ses publications annuelles ont cessé de faire régulièrement.

Les deux indicateurs ne mesurent pas exactement la même chose. Le SMB est brut et non net ; il exclut les primes, les heures supplémentaires et les autres éléments variables ; il ne couvre que les entreprises de 10 salariés ou plus ; et il suit des postes types déclarés par chaque établissement plutôt que des groupes définis par catégorie socioprofessionnelle, secteur et condition d'emploi. Sur longue période, il progresse nettement plus vite (figure 6) : de 1999 à 2024, +12,8 % en euros constants avec l'IPC, contre −1,2 % pour le salaire net à structure constante. Les années où celle-ci est publiée, l'écart est en moyenne de 0,56 point par an, aussi bien de 2000 à 2008 que depuis 2009. Cette note ne cherche pas à le décomposer entièrement ; il signifie d'abord que les deux mesures ne peuvent pas être raccordées en niveau.

Deux des différences jouent toutefois dans un sens connu sur la période récente, et ce n'est pas celui qui expliquerait l'écart. La première tient aux primes. Le salaire net à structure constante comprend les primes de soutien au pouvoir d'achat, que le SMB exclut : la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), versée de 2019 à 2022, puis la prime de partage de la valeur (PPV). En 2019, la Pepa contribue pour + 0,4 point à l'évolution du salaire net moyen (Insee 2021) ; en 2023, les montants versés au titre de la PPV diminuent légèrement (Insee 2024) ; en 2024, la baisse de la PPV pèse sur le salaire net (Insee 2025b). Ces primes relèvent donc la structure constante par rapport au SMB de 2019 à 2022, puis la réduisent. La seconde tient au passage du brut au net. La

FIGURE 6. Deux mesures du prix d'un poste dans le secteur privé : salaire net à structure constante (Insee Première) et salaire mensuel de base (Dares, enquête Acemo), déflatés par l'IPC (trait plein) et par l'IPCH (tirets), base 100 en 1999.

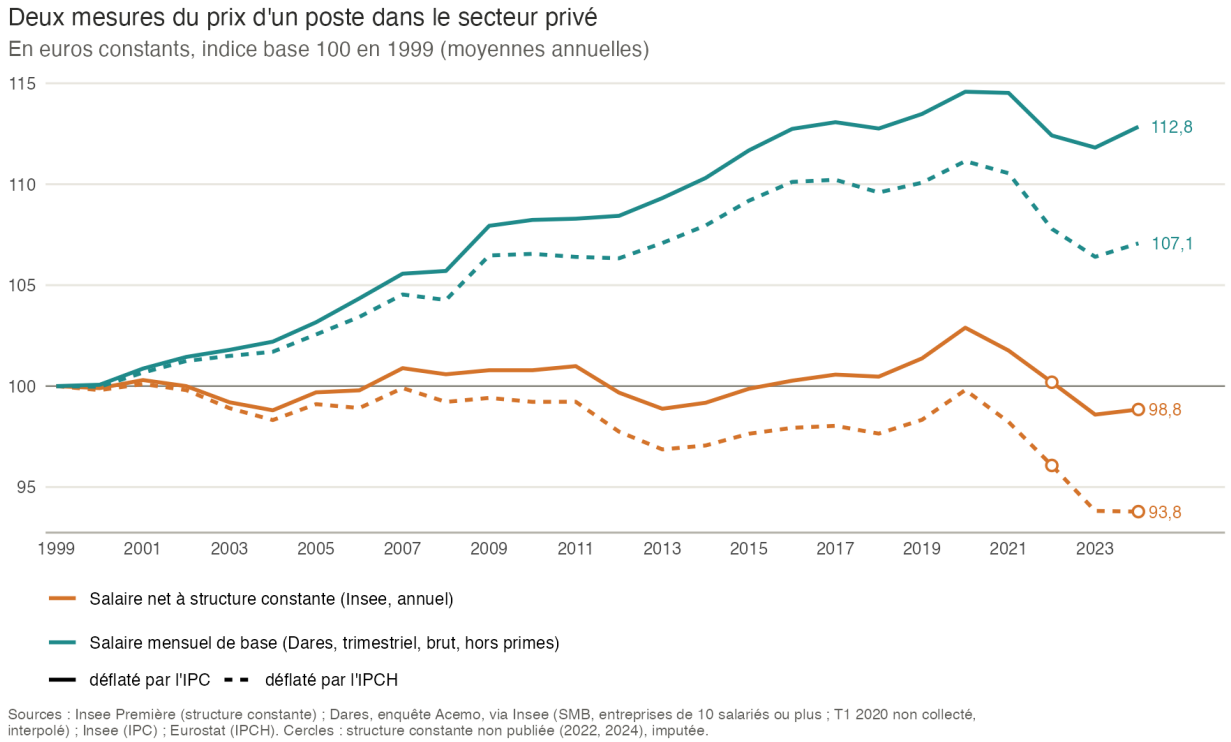

Sources : Insee Première (structure constante) ; Dares, enquête Acemo, via Insee (SMB, entreprises de 10 salariés ou plus ; T1 2020 non collecté, interpolé) ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH). Cercles : structure constante non publiée (2022, 2024), imputée.

suppression des cotisations salariales d'assurance chômage contribue pour + 0,7 point à l'évolution du salaire net moyen en 2019, et l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires pour + 0,2 point (Insee 2021) : le SMB, brut, ne retrace pas ces gains. Primes et cotisations ont donc plutôt favorisé le salaire net à structure constante ces dernières années ; elles ne peuvent expliquer ni que le SMB progresse plus vite sur longue période, ni que la structure constante recule davantage que lui de 2020 à 2023, alors que la PPV y était incluse. Les primes ne rendraient compte de l'écart de long terme que si leur part dans la rémunération avait diminué avant 2019, ce que les Insee Première ne permettent pas de vérifier ; le champ, limité aux entreprises de 10 salariés ou plus, et la nature des postes suivis restent les autres candidats.

Les deux mesures évoluent en revanche ensemble d'une année sur l'autre (figure 7), avec une corrélation de 0,59 les années publiées, et vont dans le même sens pendant l'épisode d'inflation : de 2020 à 2023, le SMB perd 2,4 % de pouvoir d'achat avec l'IPC et 4,3 % avec l'IPCH, le salaire net à structure constante 4,2 % et 6,0 %. Même le SMB, qui progresse plus vite sur longue période, recule donc nettement à poste donné.

Le SMB permet enfin de contrôler l'imputation des deux millésimes manquants. En 2022, il recule de 1,8 % en euros constants, plus que la structure constante imputée (−1,5 %) ; en 2024, il progresse de 0,9 %, contre +0,3 % imputés. Une imputation alternative, qui applique au SMB l'écart moyen observé les années publiées, donnerait −2,4 % pour 2022 et +0,4 % pour 2024. Elle ramènerait l'évolution cumulée de 1995 à 2024 avec l'IPC de −0,8 % à −1,5 %. L'imputation retenue dans cette note est donc plutôt favorable pour 2022, l'année que l'Insee n'a pas publiée.

FIGURE 7. Salaire net à structure constante et salaire mensuel de base : évolutions annuelles en euros constants (IPC), secteur privé.

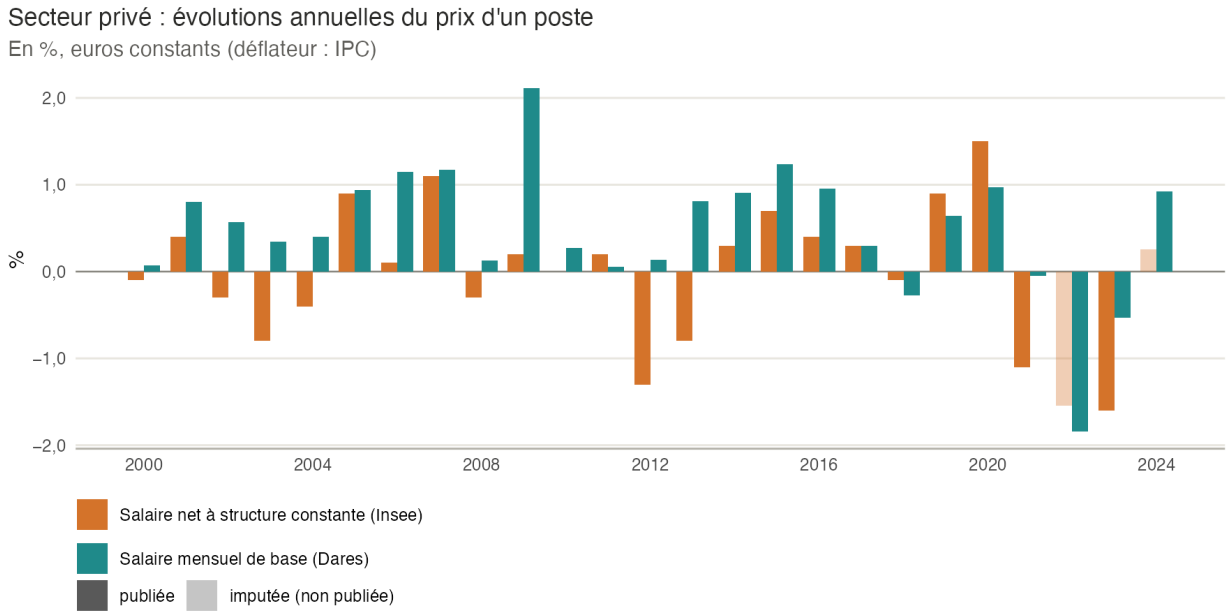

Sources : Insee Première ; Dares, enquête Acemo, via Insee (moyennes annuelles ; T1 2020 interpolé) ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH).
Barres claires : structure constante non publiée (2022, 2024), imputée par le salaire moyen moins l'effet de structure moyen.

5 Discussion

Les trois indicateurs ne se contredisent pas : ils répondent à des questions différentes. Le salaire moyen dit ce que coûte le salarié moyen, la RMPP ce que gagne un salarié qui reste et avance, la structure constante ce que vaut un poste. Le débat public confond souvent ces questions, et la communication de l'Insee l'y aide lorsqu'elle met en avant les deux indicateurs les plus favorables et omet le troisième les années où il serait le plus parlant.

Plusieurs limites doivent être signalées. D'abord, les lignes du tableau 2 qui vont jusqu'en 2024 dépendent de l'imputation de 2022 et de 2024 : un écart d'un demi-point sur l'effet de structure de l'une de ces années déplace le cumul d'environ un demi-point ; celles qui s'arrêtent en 2019 ou en 2021 ne reposent que sur des chiffres publiés. Ensuite, le chaînage ne corrige pas les ruptures décrites plus haut : passage aux équivalents temps plein (raccord en 2002, où les deux séries ne diffèrent que de 0,1 point), resserrement de la définition des groupes, élargissement du champ en 2024. Par ailleurs, les évolutions retenues sont celles du millésime de chaque publication, et les numéros suivants les révisent parfois : la baisse du salaire moyen de 2023 passe de 0,8 % à 1,0 % dans le n° 2079.

Enfin, la structure constante du privé n'est pas un indice de prix parfait. Les groupes sont définis par de grandes catégories socioprofessionnelles et non par des postes précis : une promotion qui ne fait pas changer de catégorie, d'un emploi d'ouvrier qualifié à un autre mieux payé par exemple, est comptée comme une hausse du prix du poste. L'indicateur inclut donc une partie de l'effet de carrière, ce qui en fait plutôt un majorant de l'évolution du salaire à poste donné. Dans la fonction publique de l'État, où l'Insee fige le corps, le grade et l'échelon, ce biais est beaucoup plus faible (Geerolf 2026a). Que la structure constante du privé reste malgré tout proche de zéro sur trente ans rend le diagnostic d'autant plus solide. La comparaison avec le salaire mensuel de base de la

Dares, qui suit des postes types et progresse pourtant plus vite (section 4.3), montre toutefois que d'autres différences de définition peuvent peser davantage que ce biais ; sur la période récente, ce ne sont ni les primes ni le passage du brut au net, qui jouent en sens inverse, mais plutôt le champ ou la nature des postes suivis. Sur longue période, le rythme de l'évolution à poste donné dépend de l'indicateur retenu ; depuis 2020, son sens n'en dépend pas.

6 Conclusion

Le salaire à structure constante est le seul des trois indicateurs qui réponde à la question du pouvoir d'achat d'un emploi donné. L'Insee l'a publié chaque année depuis 1990, en tête de ses publications pendant dix ans ; il est devenu intermittent, et manque précisément pour 2022, l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis un quart de siècle. Chaîné sur longue période, il montre que la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen du privé depuis 1995 tient entièrement à l'élévation de la qualification des emplois, et qu'un poste donné achète aujourd'hui autant (IPC) ou moins (IPCH) qu'il y a trente ans. Le salaire mensuel de base de la Dares, que l'Insee met en avant pour suivre la conjoncture, confirme la perte de pouvoir d'achat des postes pendant l'épisode d'inflation.

Trois mesures simples permettraient d'éclairer le débat. Il faudrait d'abord rétablir chaque année la publication du salaire à structure constante, dans le tableau principal et avec sa série longue, à côté de la RMPP et de l'effet de noria : les déclarations sociales nominatives contiennent les variables nécessaires, et l'Insee le calculait encore pour 2023. Il faudrait ensuite publier la décomposition complète sous forme d'identité (structure constante, effet de carrière, effet de noria), comme le faisait déjà l'Insee Première de juin 1990. Il faudrait enfin documenter les ruptures de série, en publiant l'ancienne et la nouvelle définition sur une année commune. Ces propositions ne coûtent presque rien : elles consistent à publier à nouveau des chiffres que l'Insee sait produire. L'intermittence de cette publication est examinée, avec d'autres choix relatifs à la mesure du pouvoir d'achat, dans un travail consacré à l'indépendance de la statistique publique (Geerolf 2026b).

Annexe : les Insee Première annuels

Les séries chaînées reprennent, pour 1988-2001, les publications d'époque pour les salariés à temps complet (n° 321, 471 et 550, puis tableau 1 des fichiers des n° 1174 et 1235) ; pour 2002-2015, la série en équivalents temps plein du n° 1669 ; pour 2016-2024, la valeur du millésime de chaque publication. La RMPP correspond aux « permanents-permanents » de 2001 à 2008, puis à la RMPP depuis 2009 ; elle n'est pas publiée en 2020. L'IPC est celui de l'Insee et l'IPCH celui d'Eurostat, en moyenne annuelle.

Tableau 4. Les trente-six Insee Première annuels sur les salaires du secteur privé. Structure constante : évolution en euros constants publiée pour le millésime, avant révision (par exemple, la série recalculée en EQTP en décembre 2014 ramène 2009 de 1,2 % à 0,2 %). Chapeau : indicateur cité dans le résumé en tête du numéro.

Millésime	N°	Parution	Structure constante (publiée)	Dans le chapeau	Mentions SC	Mentions RMPP
1989	85	juin 1990	-0,3	SC, RMPP	8	19
1990	145	juin 1991	1,5	SC	8	14

TABLEAU 4. Les trente-six Insee Première annuels sur les salaires du secteur privé. Structure constante : évolution en euros constants publiée pour le millésime, avant révision (par exemple, la série recalculée en EQTP en décembre 2014 ramène 2009 de 1,2 % à 0,2 %). Chapeau : indicateur cité dans le résumé en tête du numéro.

Millésime	N°	Parution	Structure constante (publiée)	Dans le chapeau	Mentions SC	Mentions RMPP
1991	211	juil. 1992	0,8	SC	5	14
1992	275	août 1993	0,3	SC	14	12
1993	321	juin 1994	-0,6		9	14
1994	393	juil. 1995	-0,8	SC	12	9
1995	471	juil. 1996	0,1	SC	14	9
1996	550	oct. 1997	-1,6	SC	13	3
1997	610	sept. 1998	0,8	SC	13	11
1998	687	déc. 1999	1,8	SC	11	8
1999	778	mai 2001	1,0		6	0
2000	833	mars 2002	-0,2		9	9
2001	939	déc. 2003	0,3		7	9
2002	980	juil. 2004	-0,2		6	5
2003	1007	mars 2005	-0,8		6	2
2004	1067	févr. 2006	-0,4		5	16
2005	1147	juil. 2007	0,8		6	16
2006	1174	janv. 2008	0,2		6	20
2007	1235	mai 2009	1,2		5	6
2008	1300	juin 2010	0,1	SC	6	6
2009	1384	déc. 2011	1,2		5	12
2010	1403	juin 2012	0,1		4	5
2011	1471	oct. 2013	0,1		4	6
2012	1528	déc. 2014	-1,3		5	6
2013	1565	sept. 2015	-0,8		4	9
2014	1617	sept. 2016	0,3		3	6
2015	1669	oct. 2017	0,7		3	6
2016	1750	avr. 2019	0,4	RMPP	3	5
2017	1798	avr. 2020	0,3	RMPP	3	4
2018	1828	déc. 2020	-0,1	RMPP	3	3
2019	1863	juin 2021	0,9	RMPP	3	3
2020	1898	avr. 2022	1,5	SC	4	0
2021	1938	févr. 2023	-1,1		2	8

Tableau 4. Les trente-six Insee Première annuels sur les salaires du secteur privé. Structure constante : évolution en euros constants publiée pour le millésime, avant révision (par exemple, la série recalculée en EQTP en décembre 2014 ramène 2009 de 1,2 % à 0,2 %). Chapeau : indicateur cité dans le résumé en tête du numéro.

Millésime	N°	Parution	Structure constante (publiée)	Dans le chapeau	Mentions SC	Mentions RMPP
2022	1971	nov. 2023	**non publiée**		0	10
2023	2020	oct. 2024	-1,6	RMPP	1	10
2024	2079	oct. 2025	**non publiée**		0	11

Bibliographie

Bayet, A., et D. Demailly. 1996. « Salaires et coûts salariaux : 45 ans d'évolution ». Insee Première 449. Insee. https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p0703bm2.pdf.

Concialdi, Pierre. 2023. « L'évolution des salaires depuis 1950 : la rupture de 2017 ». Document de travail 02-2023. IRES. https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/10/DdT02_2003.pdf.

Dares. 2026. « Indices trimestriels de salaires dans le secteur privé : indice des salaires mensuels de base, ensemble des secteurs non agricoles ». Enquête Acemo, séries diffusées par l'Insee (idbank 010562695). https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010562695.

Fournier, J.-Y. 1988. « Les salaires dans le secteur privé de 1968 à 1982. Des progressions surtout catégorielles pour les manuels, surtout individuelles pour les cadres et employés ». *Économie et statistique*, n 210. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1988_num_210_1_5208.

Geerolf, François. 2024. « Inflation en France : IPC ou IPCH ? » HAL, hal-05502577. https://hal.science/hal-05502577v1.

Geerolf, François. 2026a. « Mesurer l'évolution des salaires dans la fonction publique : salaire moyen, salaire à structure constante, ou RMPP ? » fgeerolf.com. https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-la-fonction-publique.html.

Geerolf, François. 2026b. « L'indépendance de la statistique publique à l'épreuve du pouvoir d'achat. Indicateurs disparus, recommandations non appliquées, questions non instruites ». https://fgeerolf.com/independance-statistique-publique.html.

Guggemos, Fabien. 2023. « Mesurer l'évolution des salaires à court terme : une palette d'indicateurs statistiques complémentaires ». Blog de l'Insee. https://blog.insee.fr/mesurer-l-evolution-des-salaires-a-court-terme/.

Insee. 1990. « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1989 ». Insee Première 85. Insee.

Insee. 2020. *Tableaux de l'économie française, édition 2020*. Insee Références.

Insee. 2021. « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 ». Insee Première 1863. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/5396066.

Insee. 2022. « Les salaires dans le secteur privé en 2020 : des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire ». Insee Première 1898. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436313.

Insee. 2023. « Les salaires dans le secteur privé en 2022 : une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic ». Insee Première 1971. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/7707884.

Insee. 2024. « Les salaires dans le secteur privé en 2023 : l'augmentation des salaires reste inférieure à l'inflation ». Insee Première 2020. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8270416.

Insee. 2025a. « Séries longues sur les salaires dans le secteur privé et dans la fonction publique ». Insee Résultats. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8660243.

Insee. 2025b. « Les salaires dans le secteur privé en 2024 : avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau ». Insee Première 2079. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8657156.

Padieu, R., S. Volkoff, et M. Calviac. 1971. *Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968*. Les Collections de l'Insee, série M 8. Insee.